VILLE DE BRUXELLES
Développement urbain
Direction Planification stratégique et opérationnelle
Climat et Ville en transition

STAD BRUSSEL
Stadsontwikkeling
Directie strategische en operationele planning
Klimaat en stad in transitie

Réf. Farde e-Assemblées : 2698568

N° OJ : **139**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/03/2026

Objet : Subvention Bruxelles Environnement 2025-2026.- Label Commune Amie des Animaux.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a été labellisée en 2021 « Commune amie des animaux » pour ses actions en faveur du bien-être animal sur son territoire, et que ce label a de nouveau été obtenu chaque année depuis ;

Considérant qu'en date du 3 juillet 2025, le Collège a autorisé l'UO Climat et Ville en transition à introduire une demande de subside auprès de Bruxelles Environnement pour la mise en œuvre de projets en faveur du bien-être animal, qui est une étape nécessaire pour répondre aux critères préétablis pour l'obtention du label 2025 ;

Étant donné que Bruxelles Environnement a accordé à la Ville de Bruxelles le subside demandé, à savoir 11.250,00 EUR pour la réalisation de 4 projets contribuant au bien-être des animaux (aménagement d'un terrain d'accueil pour les chats errants, organiser une journée du bien-être animal, gérer de manière éthique les pigeons, créer des autocollants pour prévenir les services de secours de la présence d'un animal) et que Bruxelles Environnement demande à la Ville de signer sa convention pour pouvoir obtenir le subside.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article unique : La convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles concernant la subvention 2025-2026 pour le bien-être animal est adoptée.

Annexes :

Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)